

Le 19 juin 2023

Province de Québec

Ville de Rimouski

Le **LUNDI** dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, à 19 h 30, sont présents :

Mesdames les conseillères Cécilia Michaud, Julie Carré, Mélanie Bernier et Mélanie Beaulieu, messieurs les conseillers Sébastien Bolduc, Rodrigue Joncas, Philippe Cousineau Morin, Jocelyn Pelletier et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Guy Caron.

Messieurs Sylvain St-Pierre, directeur du Service des ressources financières et trésorier, Jean-Philip Murray, directeur du Service urbanisme, permis et inspection et Rémi Fiola, directeur du Service génie et environnement et mesdames Pascale Rioux, directrice générale adjointe et Cynthia Lamarre, assistante-greffière, sont également présents.

Modifiée par
le procès-verbal
de correction du
27-06-2023

2023-06-420-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par la conseillère Mélanie Beaulieu et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis, sujet à l'ajout des points 17.1 à 17.11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-421

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

L'assistante-greffière, s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu que le conseil approuve dans ses forme et teneur le procès-verbal de la séance mentionnée au paragraphe précédent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-422

AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu que le conseil ajourne la séance ordinaire, à 19 h 31, en vue de tenir une séance extraordinaire pour l'adoption du projet quinquennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024 à 2028, laquelle sera suivie de la reprise de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ